



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA  
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

**NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-SG-0415**

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

- Art. 44, al. 2, 2° ;
- Art. 44, al. 2, 3°.

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Secrétariat général – Direction générale des Infrastructures
- Rang et/ou fonction : Directeur général
- Nom et prénom : PONCELET André-Marie

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Secrétariat général – Direction générale des Infrastructures – CELEN
- Rang et/ou fonction : Responsable CELEN
- Nom et prénom : MADAM Christophe

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
/	/

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Art. 44, al.2, 2°	Constater les droits en faveur des tiers, assurer leur liquidation et donner l'ordre de leur paiement
Art. 44, al.2, 3°	Constater les droits à charge des tiers et donner l'ordre de leur Recouvrement

#### IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Secrétariat général – Direction générale des Infrastructures – CELEN
- o Rang et/ou fonction : Employé de niveau 1
- o Nom et prénom : HAJDARI Ibrahim

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : /

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité: Secrétariat général – Direction générale des Infrastructures – CELEN
- o Rang et/ou fonction: Employé de niveau 1
- o Nom et prénom : IMPEDOVO Vito Roberto

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser:/

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité:/

o Rang et/ou fonction: /

o Nom et prénom : /

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser: /

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n° 3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4: /

o Entité: /

o Rang et/ou fonction: /

o Nom et prénom : /

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser: /

#### V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

La délégation vise les articles budgétaires suivants : les indices 810 du fond des bâtiments scolaires SACA ; DO 13 – AB 72.33-11 ; DO 15 – AB 72.02-13 ; CABINETS ; DO 06 – AB 12.07-91 ; SPORT : DO 15 – AB 72.59-32 et CULTURE: DO 15 – AB 72.66-23.

#### VI. Durée de la délégation.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité délégataire

André-Marie PONCELET

Directeur général

**Signé par André-Marie PONCELET le 18/05/2021 11:07:31**



**Signé par Christophe MADAM le 25/05/2021 11:52:10**



**Signé par Ibraim HAJDARI le 26/05/2021 10:29:26**



**Signé par Vito Roberto IMPEDOVO le 03/06/2021 11:42:10**